

LOI LOPMI OU CYBERSURVEILLANCE

15 MILLIARDS D'EUROS SUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES



Tandis que le salaire moyen des français n'augmente toujours pas et que la problématique de l'inflation fait la une des nos médias, le budget de l'intérieur pour la sécurité, quant à lui, a été fixé à 15 milliard d'euros pour les cinq prochaines années.

La moitié dudit budget sera injecté dans le numérique pour « prévenir les menaces et les crises en matière de cybercriminalité ».

Le projet de loi a été adopté le 07 décembre 2022, faisant suite à sa première lecture en anticipation des JO de 2024 qui arrivent à grands pas, et se veut être à l'instar d'une « révolution copernicienne » .

« Vivre en sécurité est au coeur de la vie des français » notifie le préambule du texte de loi ; et étant donné que le « renforcement des moyens humains ne suffisent pas » pour répondre à la problématique de criminalité : la réponse macronnienne est : la cyber-surveillance.

La transformation numérique du Ministère de l'intérieur est donc une des priorités et pour se faire, une école de formation cyber sera créée au sein du Ministère afin de déployer 1 500 cyber patrouilleurs ainsi que 8 500 postes de gendarmes et policiers.

Alors que les questions du traitement de l'image ou des données personnelles ont été abordées par Monsieur Marc Philippe Daubresse à Monsieur Gerald Darmanin au Sénat, les nouveaux outils numériques des forces de l'ordre vont être déployés sans aucun encadrement juridique strict puisque nous pouvons « faire voler des drones en judiciaire » et que donc par définition : nous pouvons le faire voler en juridique...